

Québec, le 6 octobre 2023

Par courriel : [REDACTED]



OBJET : Demande d'accès à l'information
N/d : 200-230-07



Nous faisons suite à votre demande d'accès à l'information et à nos échanges en date du 21 juillet 2023 et 9 août 2023, lesquels consistent en une demande d'accès faite en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1) (la « Loi »), laquelle se libelle comme suit :

« *En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire recevoir les documents suivants :*

- *Tout document, incluant sans s'y limiter, les mémoires, notes ou documents d'analyse, études d'impact, études économiques, courriels, comptes-rendus, lettres, opinions ou recommandations produits à l'interne ou communiqués à la MRC de Drummond relativement au projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 de ladite MRC. »*

Vous trouverez donc en annexe des échanges courriels entre RECYC-QUÉBEC et la MRC de Drummond, sur lesquels certaines informations ont été caviardées lesquelles n'étaient pas visées par la demande.

Concernant les autres documents dont il est fait mention dans votre demande, ces derniers ne peuvent vous être transmis en vertu des articles 9, 31, 37 et 39 de la Loi :

« *9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public. Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature. »*

« *31. Un organisme public peut refuser de communiquer une opinion juridique portant sur l'application du droit à un cas particulier ou sur la constitutionnalité ou la validité d'un texte législatif ou réglementaire, d'une version préliminaire ou d'un projet de texte législatif ou réglementaire. »*

« *37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions. Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence. »*

« 39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite. »

Espérant le tout à votre satisfaction, recevez, [REDACTED] nos salutations distinguées.

La responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* pour RECYC-QUÉBEC,



M^e Stéphanie Nadeau
Directrice, Secrétariat général et services juridiques

/nl

p.j. Échanges courriels
 Avis de recours

De : [PGMR](#)
À : [Anick Verville](#)
Cc : [PGMR](#)
Objet : Accusé de réception du projet de PGMR de la MRC de Drummond
Date : 27 février 2023 10:16:00
Pièces jointes : [image007.png](#)
[image008.png](#)
[image009.png](#)
[image010.png](#)
[image011.png](#)
[image012.png](#)
[image013.png](#)
[image014.png](#)

Bonjour Anick,

J'accuse réception du projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Drummond ainsi que du rapport de consultation publique qui nous ont été transmis vendredi dernier, le 24 février 2023, en conformité avec l'article 53.16 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

En vertu des articles 53.17 et 53.20 de la LQE, nous procéderons à l'analyse de la conformité de votre projet de PGMR à l'intérieur d'un délai de 120 jours à compter de sa réception. Cette analyse sera faite en fonction de la LQE, de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, de son plan d'action 2019-2024 et de la Stratégie de valorisation de la matière organique.

Je te rappelle, au cas où ce ne serait pas déjà fait, que vous devez transmettre votre projet de PGMR et votre rapport de consultation à chaque municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan projeté, conformément à l'article 53.16 de la LQE.

Si tu as des questions, n'hésite pas à communiquer avec moi.

Bonne journée,

Kateri Beaulne-Bélisle
Agente de recherche et planification, Affaires municipales



141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
514-352-5002, poste 2333
pgmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca
[Partager avec moi des fichiers volumineux](#)
[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Site Internet](#)



[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

De : [Sophie Taillefer](#)
À : ["aerville@mrcdrummond.qc.ca"](mailto:aerville@mrcdrummond.qc.ca)
Cc : [PGMR](#)
Objet : RE: LET de WM
Date : 13 janvier 2021 13:00:02
Pièces jointes : [image009.png](#)
[image010.png](#)
[image011.png](#)
[image012.png](#)
[image013.png](#)
[image014.png](#)
[image015.png](#)

Bonjour Anick,

D'abord, je te souhaite une très belle année 2021 sous le thème de la santé! Concernant ta demande, malgré le fait que la LQE l'exige aux articles 53.10 et 53.11, cette information est à ma connaissance de nature confidentielle. J'ai tenté de retracer les correspondances passées en ce sens mais je n'ai pas réussi à trouver l'information pour m'assurer que nous étions autorisés à transmettre cette information. Est-ce que tu aurais un écrit de ton côté? Par contre, la mise à jour de [l'étude d'impact](#) de WM disponible sur le site du MELCC indique le territoire de desserte principal, soit le Centre du Québec, l'Estrie, la Montérégie et la CMM.

Je pourrais t'appeler pour en discuter cet après-midi ou vendredi matin.

Bonne journée

Sophie

Sophie Taillefer

Chef d'équipe matières organiques, secteur municipal et GES



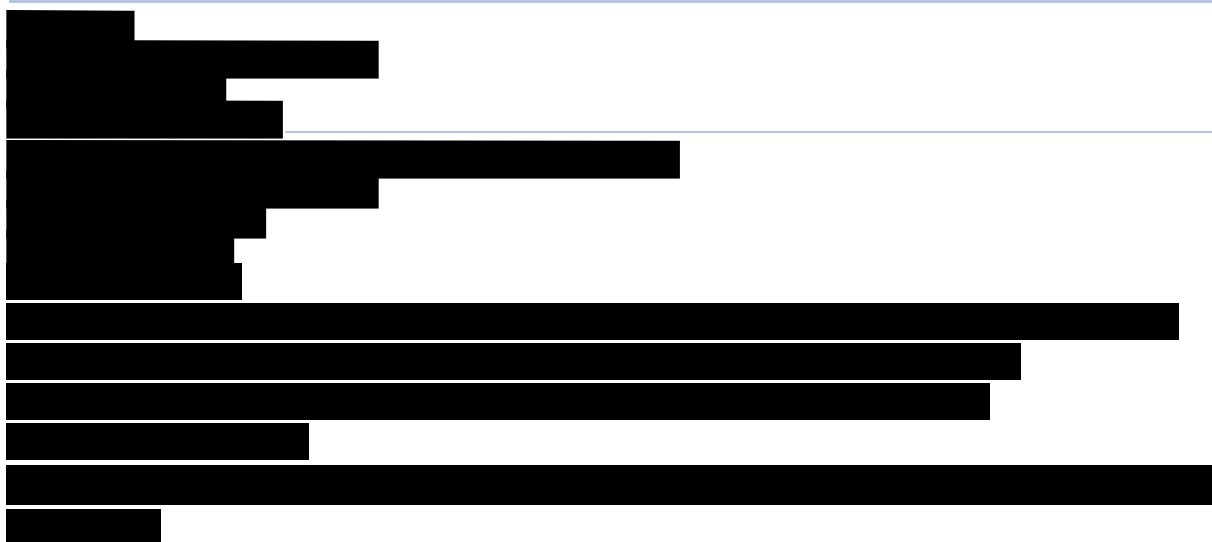
141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage

Montréal (Québec) H2X 1Y4

514-352-5002, poste 2245

s.taillefer@recyc-quebec.gouv.qc.ca

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Site Internet](#)





De : [Sophie Taillefer](#)
À : ["Anick Verville"](#)
Cc : [PGMR](#)
Objet : RE: Tonnage enfouissement LET WM à Drummondville
Date : 10 mars 2021 15:35:31
Pièces jointes : [image007.png](#)
[image008.png](#)
[image009.png](#)
[image010.png](#)
[image011.png](#)
[image012.png](#)
[image013.png](#)
[image014.png](#)

Allo Anick,

Tu trouveras les tonnages éliminés de 2015 à 2019 le tableau de la section 4 du rapport sur [L'élimination des résidus ultimes](#) rédigé par le MELCC dans le cadre des [audiences du BAPE](#) qui débutent aujourd’hui.

Tableau 4.1-A - Matières reçues par les LET, les LEDCD et les incinérateurs (incluant le recouvrement et les autres usages), en tonnes métriques



Bonne fin de journée!

Sophie

Sophie Taillefer

Chef d'équipe matières organiques, secteur municipal et GES



141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage

Montréal (Québec) H2X 1Y4

514-352-5002, poste 2245

s.taillefer@recyc-quebec.gouv.qc.ca

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Site Internet](#)

Term	Percentage
GMOs	~85%
Organic	~75%
Natural	~65%
Artificial	~45%
Organic	~35%
Natural	~25%
Artificial	~15%
Organic	~10%
Natural	~5%
Artificial	~2%



De : [Kateri Beaulne-Belisle](#)
À : [Anick Verville](#)
Objet : RE: Outil de calcul
Date : 4 mai 2022 08:34:00
Pièces jointes : [image001.jpg](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)
[image004.png](#)
[image005.png](#)
[image006.png](#)
[image007.png](#)
[image008.png](#)

Peut-être Teams, au cas où on aurait besoin de partager l'écran?

Kateri Beaulne-Bélisle

Agente de recherche et planification, Affaires municipales



141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
514-352-5002, poste 2333

k.beaulne-belisle@recyc-quebec.gouv.qc.ca
[Partager avec moi des fichiers volumineux](#)
[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Site Internet](#)

Solidaires avec les fonctionnaires !



Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de aerville@mrcdrummond.qc.ca. [Découvrez pourquoi cela est important](#)



De : Kateri Beaulne-Belisle <k.beaulne-belisle@recyc-quebec.gouv.qc.ca>

Envoyé : 3 mai 2022 17:44:07

À : Anick Verville

Cc : Sophie Taillefer

Objet : RE: Outil de calcul

Bonjour Anick,

Avant 15h30, ma seule disponibilité serait de 13h à 13h30. Crois-tu que ce serait suffisant?

Bonne fin de journée,

Kateri Beaulne-Bélisle

Agente de recherche et planification, Affaires municipales



141, avenue du Président-Kennedy, 8 étage

Montréal (Québec) H2X 1Y4

514-352-5002, poste 2333

k.beaulne-belisle@recyc-quebec.gouv.qc.ca

[Partager avec moi des fichiers volumineux](#)

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Site Internet](#)

Solidaires avec les fonctionnaires !



Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de aerville@mrcdrummond.qc.ca. [Découvrez pourquoi cela est important](#)



De : Sophie Taillefer <s.taillefer@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>

Envoyé : 3 mai 2022 15:36:40

À : Anick Verville

Cc : Kateri Beaulne-Belisle

Objet : RE: Outil de calcul

Bonjour Anick,

Super pour ta reprise des travaux de révision

J'ai très peu de disponibilités dans les prochains jours mais ma collègue Kateri qui a effectué la mise à jour de l'outil et qui est maintenant experte dans la matière pourra répondre à tes questions. Elle est disponible après 15h30 demain ou jeudi AM ou PM.

Bonne fin de journée!

Sophie

Sophie Taillefer, M. Sc.Env.

Chef d'équipe matières organiques, secteur municipal et GES

Signature-30e_small



300, rue St-Paul, bureau 411

Québec (Québec) G1K 7R1

418-643-0394, poste 2245

s.taillefer@recyc-quebec.gouv.qc.ca

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Site Internet](#)

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de averville@mrcdrummond.qc.ca. Découvrez pourquoi cela est important

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]



De : [PGMR](#)
À : [Anick Verville](#)
Cc : [PGMR](#)
Objet : RE: Question sur le PGMR
Date : 17 juin 2022 10:31:00
Pièces jointes : [image007.png](#)
[image009.png](#)
[image010.png](#)
[image011.png](#)
[image012.png](#)
[image013.png](#)
[image014.png](#)
[image015.png](#)
[image016.png](#)

Bonjour Anick,

Les boues de papetières ne sont plus visées par la révision des PGMR. Efface tout ce qui concernait ces boues dans ton projet de PGMR et le tour est joué .

Les actions de la SVMO touchant ce secteur relèvent des fabriques de pâtes et papiers et du MELCC. Les organismes municipaux n'ont pas de pouvoir ou de contrôle sur les boues de papetières. C'est pourquoi elles ne sont plus visées.

On va apporter une précision à ce sujet dans le guide d'accompagnement sur la révision des PGMR, dont on va publier une nouvelle version la semaine prochaine. Cette nouvelle version n'apporte rien de nouveau, mais plusieurs précisions pour aider à la compréhension ainsi que des modifications pour prendre en considération la loi 102 qui a modifié l'obligation d'adoption d'un projet de PGMR au 5^e anniversaire.

Pour tout complément d'information, n'hésite pas à communiquer avec moi à l'adresse pgmr.

Bonne journée,

Kateri Beaulne-Bélisle

Agente de recherche et planification, Affaires municipales



141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage

Montréal (Québec) H2X 1Y4

514-352-5002, poste 2333

k.beaulne-belisle@recyc-quebec.gouv.qc.ca

[Partager avec moi des fichiers volumineux](#)

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Site Internet](#)



Solidaires avec les fonctionnaires !





■ : PGMR <pgmr@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>

Envoyé : 16 juin 2022 09:59

À : Anick Verville <aerville@mrcdrummond.qc.ca>

Cc : PGMR <pgmr@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Question sur le PGMR

Bonjour Anick,

Concernant le schéma d'aménagement, l'important est de s'assurer que, si le PGMR prévoit l'implantation d'une nouvelle installation en GMR sur le territoire, vous mentionnez si le schéma l'autorise ou non à l'endroit projeté, ou minimalement si le schéma autorise cet usage quelque part, ou qu'on puisse le déduire suivant la description que vous pourriez faire des usages autorisés en GMR dans la section présentant le portrait du territoire. Si votre PGMR en vigueur fait référence au schéma, il faut évidemment s'assurer de référer à sa version la plus récente en vigueur.

Je suis disponible pour te parler au besoin demain toute la journée sauf entre 13 h et 14 h. N'hésite pas à m'appeler.

Bonne journée!

Kateri Beaulne-Bélisle

Agente de recherche et planification, Affaires municipales



141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage

Montréal (Québec) H2X 1Y4

514-352-5002, poste 2333

k.beaulne-belisle@recyc-quebec.gouv.qc.ca

[Partager avec moi des fichiers volumineux](#)



Solidaires avec les fonctionnaires !

[REDACTED]



[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

De : [PGMR](#)
À : [Anick Verville](#)
Cc : [PGMR](#)
Objet : RE: Question sur le PGMR
Date : 18 juillet 2022 14:58:00
Pièces jointes : [image007.png](#)
[image008.png](#)
[image009.png](#)
[image010.png](#)
[image011.png](#)
[image012.png](#)
[image013.png](#)
[image014.png](#)

Bonjour Anick,

Sophie va communiquer avec toi au cours des prochains jours pour ta question concernant le calculateur MO.

Bonne journée,

Kateri Beaulne-Bélisle

Agente de recherche et planification, Affaires municipales



141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage

Montréal (Québec) H2X 1Y4

514-352-5002, poste 2333

k.beaulne-belisle@recyc-quebec.gouv.qc.ca

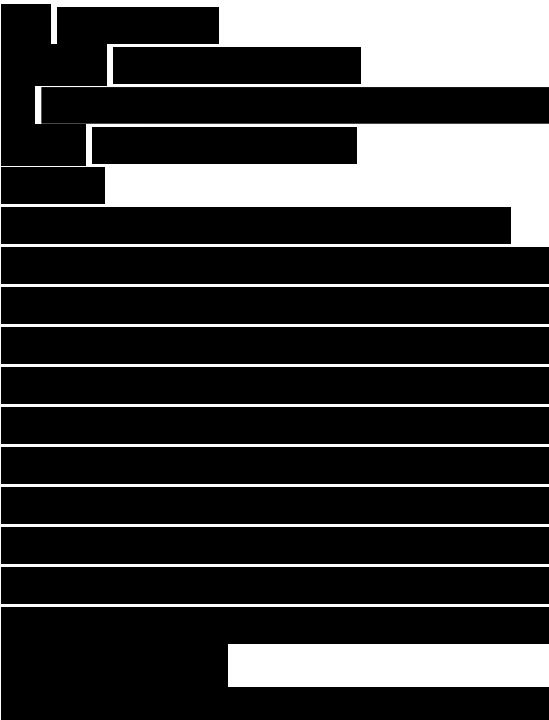
[Partager avec moi des fichiers volumineux](#)

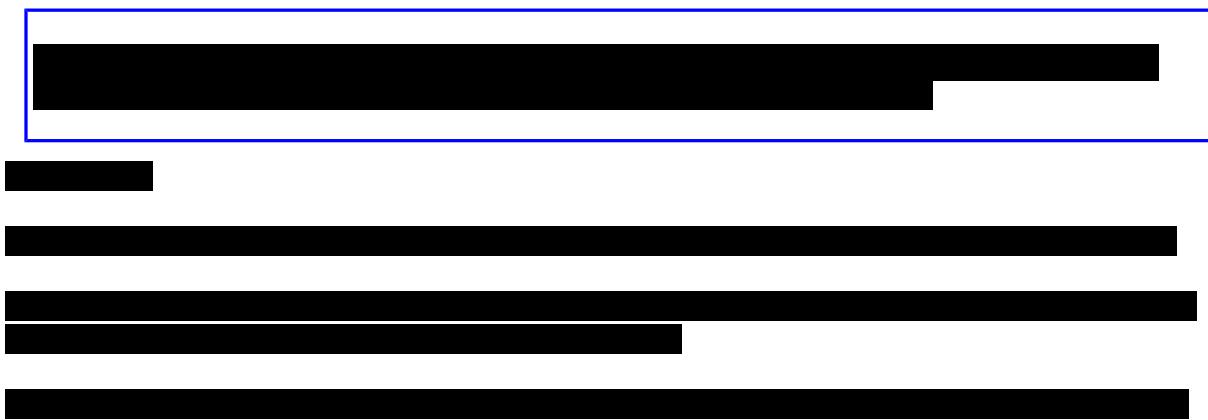
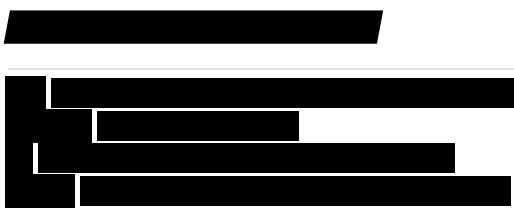
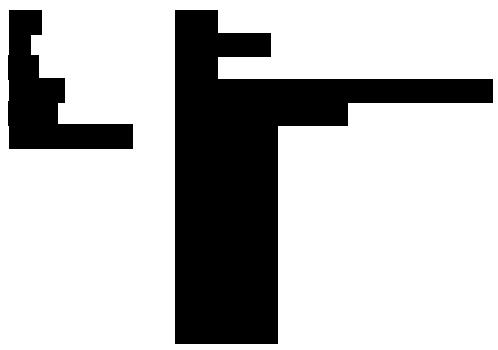
[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Site Internet](#)



Solidaires avec les fonctionnaires !







ANSWER The answer is 1000.

ANSWER

[REDACTED]

ANSWER The answer is (A) $\frac{1}{2}$.

Digitized by srujanika@gmail.com

[Home](#) | [About Us](#) | [Services](#) | [Contact Us](#)

© 2013 Pearson Education, Inc.



ANSWER



[REDACTED]

10 of 10

ANSWER The answer is (A). The first two digits of the number 1234567890 are 12.

1

For more information about the study, please contact Dr. Michael J. Hwang at (310) 794-3000 or via email at mhwang@ucla.edu.

[REDACTED]

Digitized by srujanika@gmail.com

[View Details](#) | [Edit](#) | [Delete](#)

ANSWER The answer is (A) $\frac{1}{2} \pi r^2 h$.

REFERENCES

ANSWER The answer is 1000. The first two digits of the number are 10, so the answer is 1000.

[View Details](#) | [Edit](#) | [Delete](#)

[View Details](#) | [Edit](#) | [Delete](#)

[View Details](#) | [Edit](#) | [Delete](#)

ANSWER The answer is 1000.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]



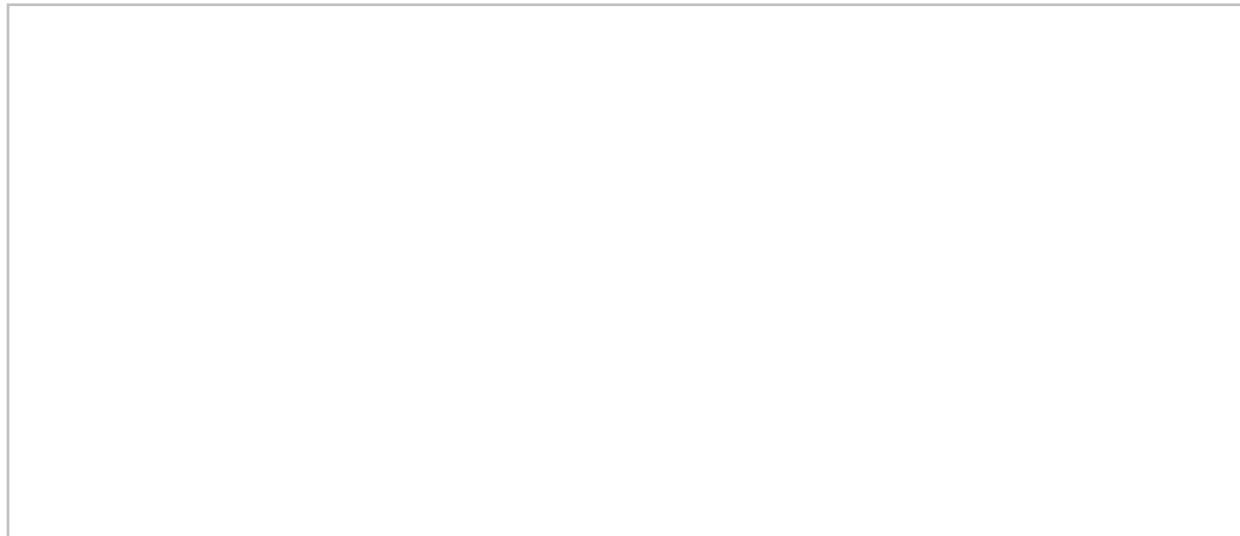
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]



De : PGMR <pgmr@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>

Envoyé : 27 juillet 2022 09:36

À : Anick Verville <averville@mrcdrummond.qc.ca>

Cc : PGMR <pgmr@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Révision du PGMR - MRC de Drummond

Bonjour Anick,

La consultation en ligne par sondage peut avoir lieu dès l'adoption du projet de PGMR, si cela est cohérent avec la résolution adoptée par le conseil de la MRC en vertu de l'article 53.11, laquelle doit indiquer le délai à l'intérieur duquel le projet de plan sera soumis à la consultation publique. Cependant, je te recommanderais de ne pas débuter ce sondage avant la publication du

sommaire du projet de plan et de l'avis public.

Quant au délai de 45 jours, il ne s'applique que pour la tenue de la ou des assemblées publiques et s'écoule à compter de la publication du sommaire et de l'avis.

Voici ce que dit l'article 53.13 de la LQE :

« La municipalité régionale doit élaborer une *procédure de consultation publique* pour tout projet de plan de gestion, *laquelle doit comprendre* la tenue d'au moins une assemblée publique sur le territoire d'application du plan. »

Et 53.14 :

« *Au moins 45 jours avant la tenue des assemblées publiques*, la municipalité régionale rend public sur son site Internet et par tout autre moyen qu'elle juge approprié un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées, et mentionnant que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan. »

Suivant le 2^e alinéa de l'article 53.15 de la LQE, le rapport devra inclure l'ensemble des activités de consultation. Il doit comprendre une description des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique. La consultation publique inclut l'assemblée mais aussi les autres activités de votre procédure de consultation.

Pour tout complément d'information, n'hésite pas à communiquer avec moi.

Bonne journée,

Kateri Beaulne-Bélisle

Agente de recherche et planification, Affaires municipales



141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage

Montréal (Québec) H2X 1Y4

514-352-5002, poste 2333

pgmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca

[Partager avec moi des fichiers volumineux](#)

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Site Internet](#)



Solidaires avec les fonctionnaires !

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

?

?

[REDACTED]

?

?

?

?

De : PGMR
À : Anick Verville
Cc : PGMR
Objet : RE: Demande d'information aux fournisseurs de services
Date : 16 septembre 2022 11:28:00
Pièces jointes :
image001.png
image002.png
image003.png
image004.png
image005.png
image006.png
image007.png
image008.png
image009.png
image010.png

OK, je t'appellerai.

Bonne fin de semaine,

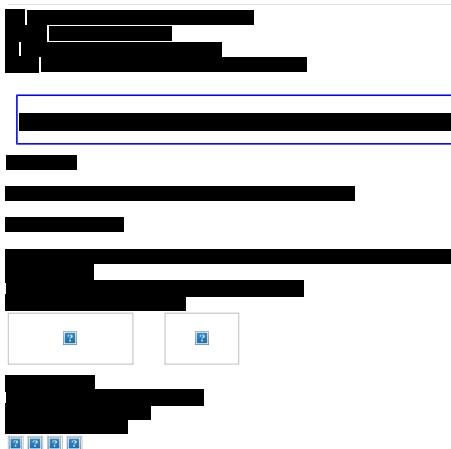
Kateri Beaune-Bélisle
Agente de recherche et planification, Affaires municipales



141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
514-352-5002, poste 2333
k.beaune-belisle@recyc-quebec.gouv.qc.ca
Partager avec moi des fichiers volumineux
Facebook | Twitter | LinkedIn | Site Internet



Solidaires avec les fonctionnaires !



De : PGMR <pgmr@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>

Envoyé : 16 septembre 2022 11:03

À : Anick Verville <averville@mrcdummond.qc.ca>

Cc : PGMR <pgmr@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Demande d'information aux fournisseurs de services

Bonjour Anick,

Je te suggère qu'on s'en parle de vive voix. Serais-tu disponible lundi en PM pour un petit 20 minutes? Je t'appellerai.

Bonne journée,

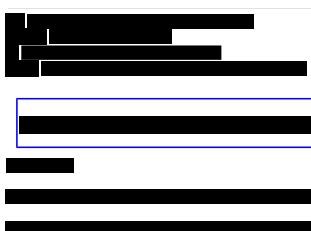
Kateri Beaune-Bélisle
Agente de recherche et planification, Affaires municipales

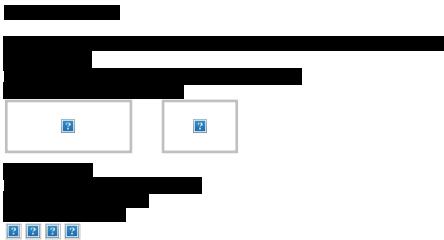
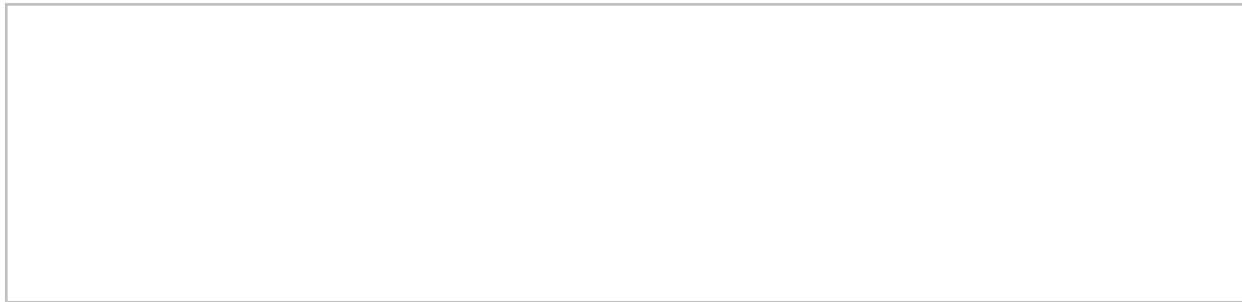


141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
514-352-5002, poste 2333
pgmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca
Partager avec moi des fichiers volumineux
Facebook | Twitter | LinkedIn | Site Internet



Solidaires avec les fonctionnaires !





De : PGMR <pgmr@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>
Envoyé : 15 septembre 2022 11:19
À : Anick Verville <averville@mrcdroumond.qc.ca>
Cc : PGMR <pgmr@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demande d'information aux fournisseurs de services

Re-bonjour,

Excuse-moi, j'ai pesé sur « Envoyer » trop vite : pourrais-tu aussi nous décrire l'évolution de la valeur des permis au fil des années visées? Vois-tu une certaine corrélation par rapport aux quantités de CRD?

Bonne journée,

Kateri Beaule-Bélisle
Agente de recherche et planification, Affaires municipales



Solidaires avec les fonctionnaires !



De : PGMR <pgmr@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>
Envoyé : 7 septembre 2022 10:55
À : Anick Verville <averville@mrcdroumond.qc.ca>
Cc : PGMR <pgmr@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demande d'information aux fournisseurs de services

Bonjour Anick,

C'est OK si tu bâts la liste des grands générateurs uniquement à l'aide des données de nombres d'employés. J'ai vu dans des PGMR aussi des données sur les exploitations agricoles et acéricoles provenant du MAPAQ; ça me semble être une bonne source d'information aussi. Il est malheureusement souvent difficile d'obtenir des listes du privé, malgré l'article 53.26 de la LQE....

Pour la liste des organismes et entreprises œuvrant en GMR, on sait que vous n'avez pas toujours accès à la liste des recycleurs faisant affaire avec les centres de tri, donc c'est OK. Tu peux fournir les principaux organismes et entreprises, sans que la liste soit tout à fait exhaustive, mais attention de fournir tous ceux qui ont un lien direct avec les mesures du plan d'action.

Pour tout complément d'information, n'hésite pas à communiquer avec nous.

Bonne journée,

Kateri Beaune-Bélisle
Agente de recherche et planification, Affaires municipales



141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
514-352-8002, poste 2333

pgrm@recyclage-quebec.qc.ca

[Partager avec moi des fichiers volumineux](#)

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Site Internet](#)



Solidaires avec les fonctionnaires !

[REDACTED]



[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

De : PGMR
À : Anick Verville
Cc : PGMR
Objet : RE: Demande d'information aux fournisseurs de services
Date : 21 septembre 2022 12:18:00
Pièces jointes :

image001.png
image002.png
image003.png
image004.png
image005.png
image006.png
image007.png
image008.png
image009.png
image010.png
image011.png
image012.png
image013.png
image014.png
image015.png
image016.png
image017.png
image018.png
image019.png
image020.png
image021.png

Bonjour Anick,

J'ai vérifié auprès de mes collègues. Selon les données auxquelles nous avons accès, la hausse importante de résidus de CRD en 2020 n'aurait rien à voir avec le centre de tri de CRD. C'est possiblement dû à la démolition d'un bâtiment important ou autres travaux majeurs ayant été réalisés dans l'année.

D'autre part, il importe de comprendre que les données d'élimination du MELCC que tu trouves sur Internet pour les résidus de CRD excluent les rejets de centres de tri.

Le centre de tri de GFL à Drummondville est une installation reconnue dans le cadre du programme de reconnaissance de RECYC-QUÉBEC. Tu trouveras ici certaines informations qui pourraient t'éclairer : <https://www.recyquebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/programme-reconnaissance-centre-de-tri-liste-installations.pdf>

Concernant des exemples de projets de PGMR ne présentant pas les mesures dans des fiches, je te dirigerais vers les six projets de PGMR réalisés dans une démarche collaborative par les MRC de Bellechasse, Robert-Cliche, Appalaches, Nouvelle-Beauce, Beauce-Sartigan et L'Islet. [REDACTED]

Pour tout complément d'information, n'hésite pas à communiquer avec nous.

Bonne journée,

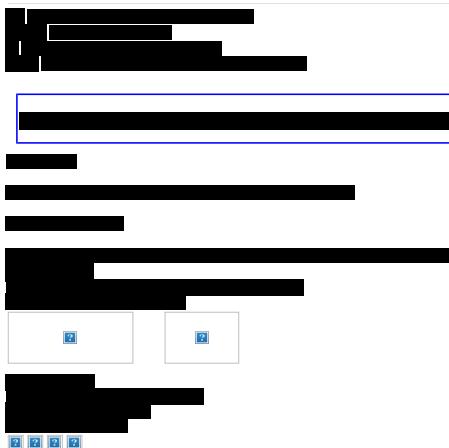
Kateri Beaune-Bélisle
Agente de recherche et planification, Affaires municipales



141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
514-352-5002, poste 2333
pgmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca
Partager avec moi des fichiers volumineux
[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Site Internet](#)



Solidaires avec les fonctionnaires !



De : PGMR <pgmr@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>
Envoyé : 16 septembre 2022 11:03
À : Anick Verville <averville@mrcdrummond.qc.ca>
Cc : PGMR <pgmr@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demande d'information aux fournisseurs de services

Bonjour Anick,

Je te suggère qu'on s'en parle de vive voix. Serais-tu disponible lundi en PM pour un petit 20 minutes? Je t'appellerai.

Bonne journée,

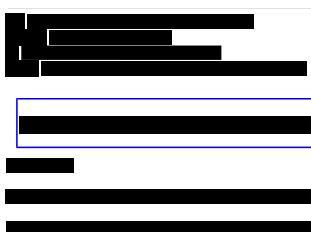
Kateri Beaune-Bélisle
Agente de recherche et planification, Affaires municipales

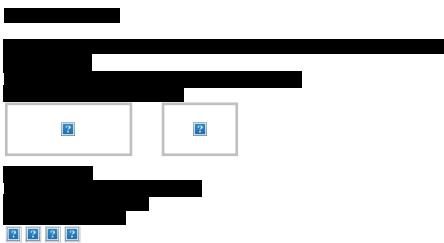
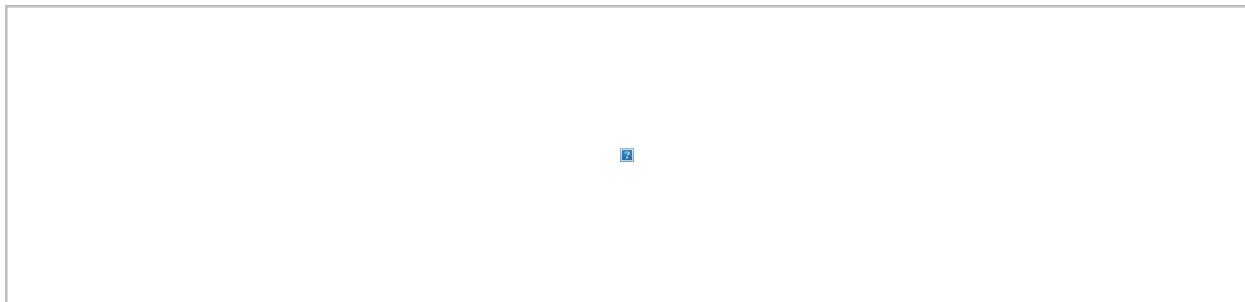


141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
514-352-5002, poste 2333
pgmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca
Partager avec moi des fichiers volumineux
[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Site Internet](#)



Solidaires avec les fonctionnaires !





De : PGMR <pgmr@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>
Envoyé : 15 septembre 2022 11:19
À : Anick Verville <averville@mrcdummont.qc.ca>
Cc : PGMR <pgmr@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demande d'information aux fournisseurs de services

Re-bonjour,

Excuse-moi, j'ai pesé sur « Envoyer » trop vite : pourrais-tu aussi nous décrire l'évolution de la valeur des permis au fil des années visées? Voir si une certaine corrélation par rapport aux quantités de CRD?

Bonne journée,

Kateri Beaune-Bélisle
Agente de recherche et planification, Affaires municipales

[REDACTED]
141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
514-382-6002, poste 2333
k.beaune-belisle@recyc-quebec.gouv.qc.ca
Partager avec moi des fichiers volumineux
[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Site Internet](#)



Solidaires avec les fonctionnaires !



De : PGMR <pgmr@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>
Envoyé : 7 septembre 2022 10:55
À : Anick Verville <averville@mrcdummont.qc.ca>
Cc : PGMR <pgmr@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demande d'information aux fournisseurs de services

Bonjour Anick,

C'est OK si tu bâts ta liste des grands générateurs uniquement à l'aide des données de nombres d'employés. J'ai vu dans des PGMR aussi des données sur les exploitations agricoles et acéricoles provenant du MAPAQ; ça me semble être une bonne source d'information aussi. Il est malheureusement souvent difficile d'obtenir des listes du privé, malgré l'article 53.26 de la LQE....

Pour la liste des organismes et entreprises œuvrant en GMR, on sait que vous n'avez pas toujours accès à la liste des recycleurs faisant affaire avec les centres de tri, donc c'est OK. Tu peux fournir les principaux organismes et entreprises, sans que la liste soit tout à fait exhaustive, mais attention de fournir tous ceux qui ont un lien direct avec les mesures du plan d'action.

Pour tout complément d'information, n'hésite pas à communiquer avec nous.

Bonne journée,

Kateri Beauline-Bélisle
Agente de recherche et planification, Affaires municipales



141, avenue du President-Kennedy, 8^e étage

Montréal (Québec) H2X 1Y4

514-352-5002, poste 2333

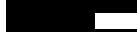
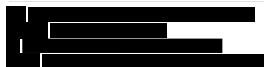
pogr@recyc-quebec.gouv.qc.ca

Partager avec moi des fichiers volumineux

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Site Internet](#)



Solidaires avec les fonctionnaires !



De : [PGMR](#)
À : [Anick Verville](#)
Cc : [PGMR](#)
Objet : RE: Question Plan d'action
Date : 30 septembre 2022 14:07:03
Pièces jointes : [image007.png](#)
[image008.png](#)
[image009.png](#)
[image010.png](#)
[image011.png](#)
[image012.png](#)
[image013.png](#)
[image014.png](#)

Salut Anick,

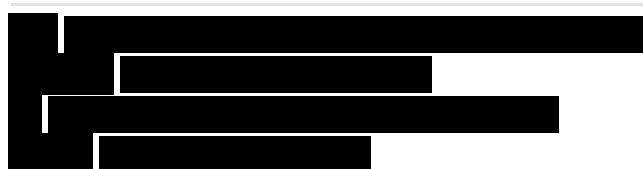
Les thématiques sont à titre suggestif pour vous aider dans l'élaboration des mesures. Nous avons ajouté ce libellé dans notre grille d'analyse que nous allons prochainement mettre à jour : « *Il n'est pas obligatoire que les mesures touchent à toutes ces thématiques, donc le projet de PGMR est conforme à ce niveau* ».

Bonne journée !

Marie-Kim Boucher DGE
Agente de recherche et de planification, Affaires municipales



141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
514-352-5002, poste 2231
mk.boucher@recyc-quebec.gouv.qc.ca
[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Site Internet](#)





[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] [REDACTED]



[REDACTED] [REDACTED]



De : [PGMR](#)
À : [Anick Verville](#)
Cc : [PGMR](#)
Objet : RE: Révision du PGMR - Matières recyclables
Date : 3 novembre 2022 09:42:00
Pièces jointes : [image007.png](#)
[image009.png](#)
[image012.png](#)
[image013.png](#)
[image014.png](#)
[image015.png](#)
[image016.png](#)
[image017.png](#)
[image018.png](#)
[image019.png](#)
[image020.png](#)

Bonjour Anick,

Ça sent bon par chez vous alors! Hihi! Contente pour toi que tu aies pu récupérer une copie de sauvegarde!

Une section sur l'estimation à long terme des besoins en élimination n'est pas exigée. Une telle section aide cependant à la compréhension de la situation et des enjeux d'un territoire, donc c'est intéressant, mais ça ne donne pas de point de « bonus » dans l'analyse . L'important en ce qui concerne les besoins en élimination, c'est que le(s) lieu(x) d'élimination desservant le territoire soit(ent) décrit(s) dans le recensement des installations, notamment sa(leur) durée de vie estimée, comme demandé dans le guide, et si un droit de regard est exercé, que l'impact de l'application de ce droit de regard sur les territoires desservis par le lieu d'élimination situé sur votre territoire ait été estimé. Dans la section décrivant les lieux d'élimination desservant le territoire, il est possible de décrire aussi les enjeux d'élimination et ce qui s'en vient, ou de préciser qu'il n'y a pas d'enjeu d'élimination à court/moyen/long terme, par exemple (sans qu'une section spécifique sur les besoins en élimination soit ajoutée).

Pour tout complément d'information, n'hésite pas à communiquer avec moi.

Avec plaisir, bonne journée,

Kateri Beaulne-Bélisle
Agente de recherche et planification, Affaires municipales



141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4

514-352-5002, poste 2333

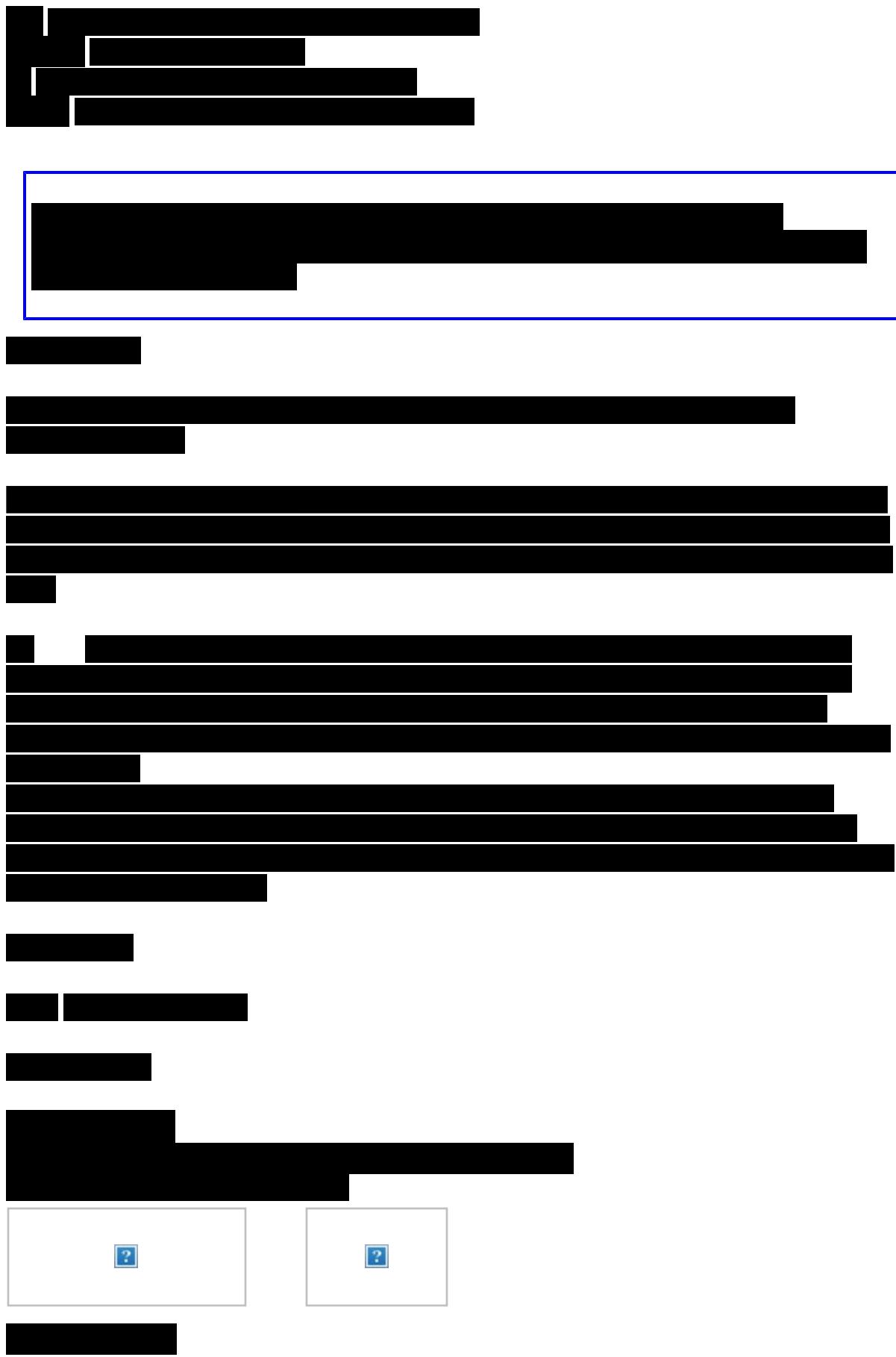
pgmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca

[Partager avec moi des fichiers volumineux](#)

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Site Internet](#)



Solidaires avec les fonctionnaires !





De : PGMR <pgmr@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>

Envoyé : 1 novembre 2022 15:49

À : Anick Verville <aerville@mrcdrummond.qc.ca>

Cc : PGMR <pgmr@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Révision du PGMR - Matières recyclables

Bonjour Anick,

Ohlala!!... Mes sincères sympathies pour tous ces calculs perdus!! Méchant « downer »....!

Pour ta première question, tu peux indiquer les coûts pour les RH internes si tu le souhaites ou indiquer un coût seulement pour les coûts de RH internes qui excèdent les dépenses normales en RH (ex. embauche), ce qui serait également jugé conforme. Il est important d'expliquer comment ont été considérées ces dépenses dans les prévisions budgétaires, pour que nous comprenions ce qui est inclus et exclu des montants présentés.

Pour les matières utilisées en recouvrement ou autres au LET, tu n'es pas tenue de la demander à WM. On s'adresse essentiellement aux cas de LET gérés par des organismes municipaux, qui eux, détiennent l'information et peuvent mettre en œuvre des mesures pour réduire ces usages pour les matières visées par la révision des PGMR. Déjà en utilisant l'outil d'inventaire 2022, il y a une meilleure transparence par rapport à ces usages pour les résidus de CRD. Si vous connaissez des solutions qui permettraient de réduire ces usages pour les matières générées sur votre territoire, nous vous recommandons d'inclure une ou plusieurs mesures qui iraient en ce sens (ex. optimisation des écocentres de façon à augmenter le recyclage de certains résidus de CRD actuellement destinés à ces usages, stimuler le développement de marchés pour les résidus de CRD pour lesquels il n'y a pas de débouché local).

Pour tout complément d'info, n'hésite pas.

Bon courage!

Kateri Beaulne-Bélisle

Agente de recherche et planification, Affaires municipales



141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4

514-352-5002, poste 2333

pgmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca

[Partager avec moi des fichiers volumineux](#)

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Site Internet](#)



Solidaires avec les fonctionnaires !



De : PGMR <pgmr@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>

Envoyé : 28 octobre 2022 15:22

À : Anick Verville <aerville@mrcdrummond.qc.ca>

Cc : PGMR <pgmr@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Révision du PGMR - Matières recyclables

Bonjour Anick,

Dans le Bilan de la gestion des matières résiduelles réalisé par RECYC-QUÉBEC, les quantités de matières résiduelles utilisées en recouvrement journalier ou autres usages au LET sont présentées à part dans la section élimination.

À notre avis, ces usages ne devraient pas être considérés comme du recyclage ou de la valorisation contribuant à l'atteinte de l'objectif CRD du Plan d'action 2019-2024. Dans le cadre de notre analyse de conformité, nous jugerions toutefois conforme que ces quantités soient incluses dans le récupéré, à condition que cela soit mentionné clairement dans l'inventaire et/ou les objectifs.

Les pages 28 et 31 du Guide PGMR V. 3 pourraient aussi te fournir des précisions à ce sujet :

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/guide-accompagnement-revision-pgmr.pdf>

Dans un autre ordre d'idées, suivant notre récente discussion téléphonique sur la prise en compte de la modernisation de la collecte sélective dans votre projet de PGMR, voici quelques précisions :

Puisque vous êtes en train de rédiger le projet de PGMR, sache que nous jugerions conforme le fait que le projet de PGMR ne contienne aucun objectif, ni mesure dans le plan d'action portant sur la collecte sélective, puisque le système de collecte sélective est dorénavant sous la responsabilité de l'OGD.

Toutefois, considérant que les organismes municipaux joueront un rôle important dans le système modernisé de par leur collaboration avec l'OGD dans le cadre des ententes, une municipalité régionale pourrait tout de même, si elle le juge pertinent, prévoir des objectifs et des mesures témoignant d'une intention de collaborer avec l'OGD et proposant une orientation à donner aux négociations à venir.

Par exemple, dans la section sur les objectifs du projet de PGMR, la municipalité régionale pourrait :

- Mentionner que le règlement sur la modernisation fixe les taux de récupération et de valorisation pour les matières recyclables de la collecte sélective que doit atteindre l'OGD dans le cadre de sa gestion du système (section 3, articles 73 et suivants du règlement).
- Puis, établir un objectif qualitatif ou un énoncé témoignant d'une volonté de collaborer avec l'OGD à améliorer la performance territoriale en matière de collecte sélective, et ce, dans le respect des ententes à intervenir entre l'OGD et les organismes municipaux du territoire et dans le respect de la législation sur la modernisation de la collecte sélective;
- Ou n'établir aucun objectif en lien avec la collecte sélective.

Dans le plan d'action, la municipalité régionale pourrait par exemple :

- Inclure une seule mesure sur la collecte sélective, qui concernerait la conclusion d'ententes entre l'OGD et les organismes municipaux du territoire;
- Ou prévoir des mesures sur la collecte sélective témoignant d'une orientation à donner aux négociations à venir avec l'OGD, tout en mentionnant que leur réalisation dépendra du contenu des ententes à intervenir avec l'OGD et devra être compatible avec la législation sur la modernisation du système de collecte sélective;
- Ou n'inclure aucune mesure en lien avec la collecte sélective.

En somme, sache que tout objectif ou toute action ou mesure du plan d'action concernant la collecte sélective sera jugé conforme, de même que l'absence d'un tel objectif ou d'une telle mesure, mais on vous encourage à formuler des mesures cohérentes avec le règlement en vigueur et les orientations de l'OGD si connues.

Pour tout complément d'information, n'hésite pas à communiquer avec moi.

Bonne fin de semaine,

Kateri Beaulne-Bélisle

Agente de recherche et planification, Affaires municipales



141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage

Montréal (Québec) H2X 1Y4

514-352-5002, poste 2333

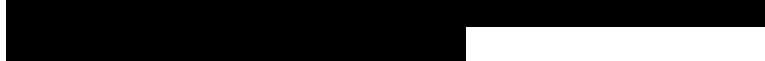
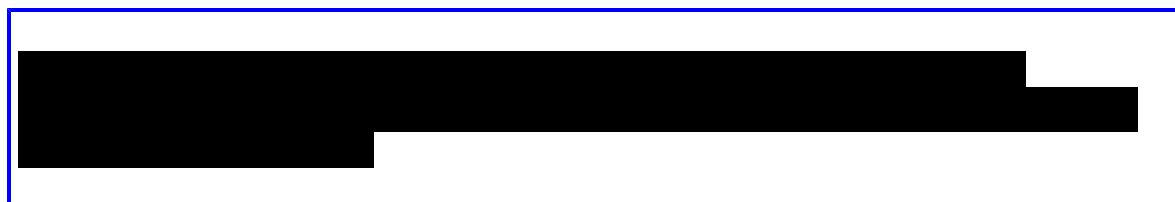
pgmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca

[Partager avec moi des fichiers volumineux](#)

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Site Internet](#)



Solidaires avec les fonctionnaires !





De : PGMR <pgmr@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>

Envoyé : 25 octobre 2022 10:05

À : Anick Verville <aerville@mrcdrummond.qc.ca>

Cc : PGMR <pgmr@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Révision du PGMR - Matières recyclables

Bonjour Anick,

Dans l'outil 2022, que tu utilises si je me souviens bien, les quantités récupérées sont calculées sur la base du bilan de la gestion des matières résiduelles 2018 (données déclarées par les centres de tri de résidus de CRD, extrapolées à l'ensemble du Québec). Les quantités résidentielles récupérées à l'écocentre puis acheminées à un centre de tri de résidus de CRD sont déjà prises en compte.

Pour tout complément d'information, n'hésite pas à communiquer avec moi.

Bonne journée,

Kateri Beaulne-Bélisle

Agente de recherche et planification, Affaires municipales



141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage

Montréal (Québec) H2X 1Y4

514-352-5002, poste 2333

k.beaulne-belisle@recyc-quebec.gouv.qc.ca

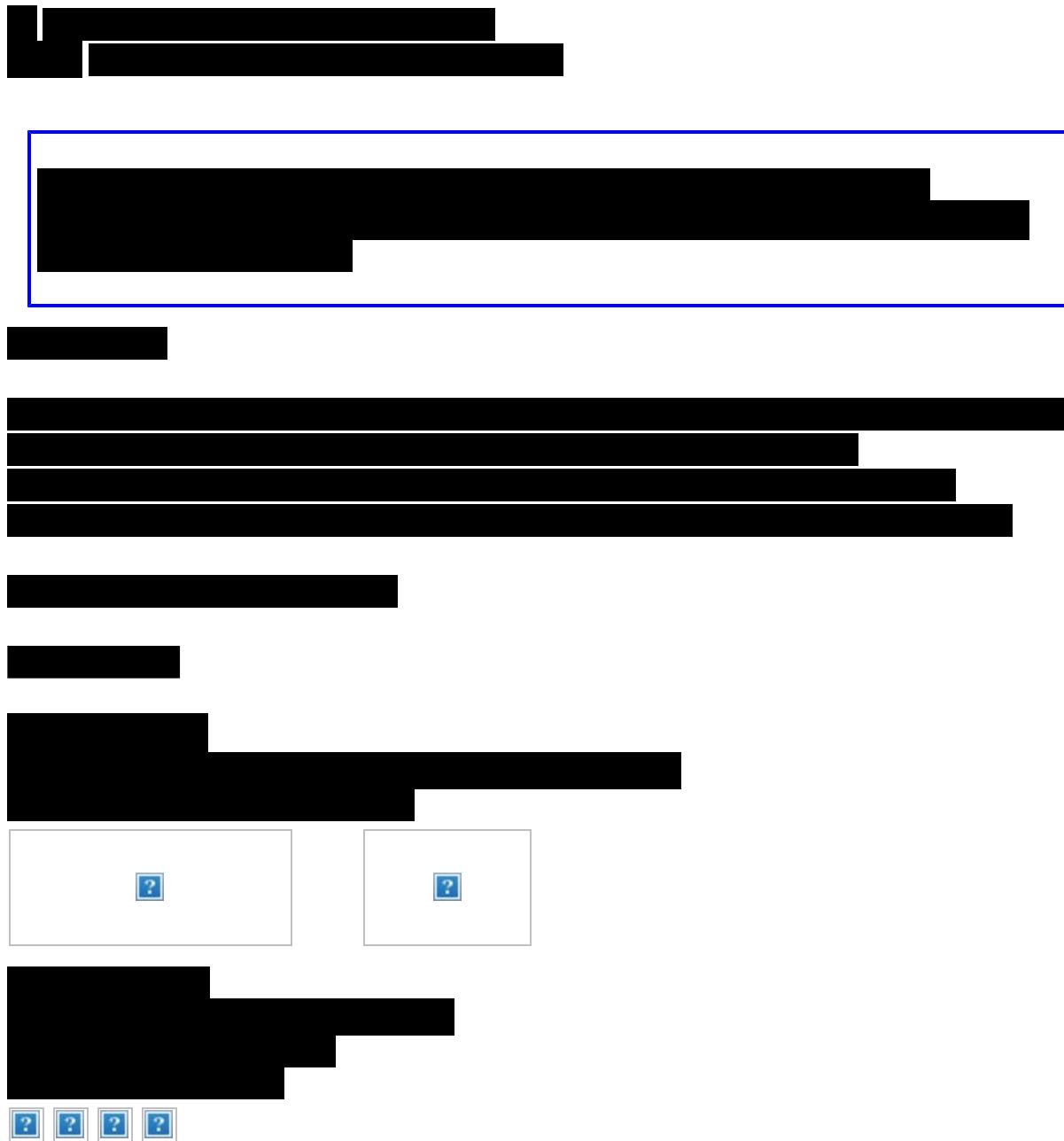
[Partager avec moi des fichiers volumineux](#)

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Site Internet](#)



Solidaires avec les fonctionnaires !





De : PGMR <pgmr@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>

Envoyé : 20 octobre 2022 14:58

À : Anick Verville <aerville@mrcdrummond.qc.ca>

Cc : PGMR <pgmr@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Révision du PGMR - Matières recyclables

Bonjour Anick,

Je t'ai dit tantôt que le règlement sur la modernisation du système de collecte sélective prévoyait des objectifs pour le Québec et des objectifs régionaux. Correction, j'avais mal compris : l'OGD doit atteindre des taux de récupération et des taux de valorisation par type de matières, qui diffèrent selon l'année.

Bonne journée,

Kateri Beaulne-Bélisle

Agente de recherche et planification, Affaires municipales



141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage

Montréal (Québec) H2X 1Y4

514-352-5002, poste 2333

k.beaulne-belisle@recyc-quebec.gouv.qc.ca

[Partager avec moi des fichiers volumineux](#)

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Site Internet](#)

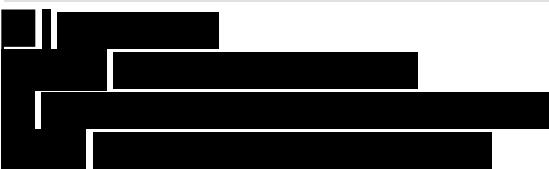
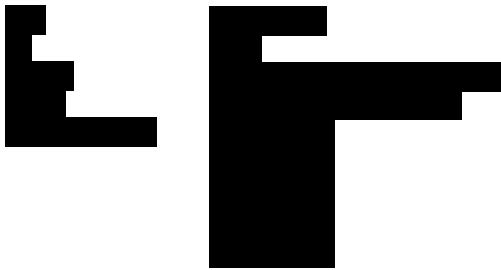


Solidaires avec les fonctionnaires !





[?] [?] [?] [?]



[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



[REDACTED]



De : PGMR <pgmr@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>

Envoyé : 15 novembre 2022 11:20

À : Anick Verville <aerville@mrcdrummond.qc.ca>

Objet : RE: Prévisions budgétaires PGMR

Bonjour Anick,

On doit justement discuter de cet aspect aujourd'hui Kateri et moi. Nous savons qu'il n'est pas toujours facile d'identifier des coûts précis par mesure et sur la durée du plan et que ceux-ci pourraient être sujets à modification dans le temps. On te revient avec une explication plus claire et un exemple rapidement.

Bonne journée,

Sophie

Sophie Taillefer
Chef d'équipe matières organiques, secteur municipal et GES

300, rue St-Paul, bureau 411
Québec (Québec) G1K 7R1
418-643-0394, poste 2245

[REDACTED]

[REDACTED]



[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]



[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]



De : [PGMR](#)
À : [Anick Verville](#)
Cc : [PGMR](#)
Objet : RE: PGMR adopté
Date : 24 novembre 2022 14:32:00
Pièces jointes : [image007.png](#)
[image008.png](#)
[image009.png](#)
[image010.png](#)
[image011.png](#)
[image012.png](#)
[image013.png](#)
[image014.png](#)

Bonjour Anick,

Super!

Pour répondre à ta question, l'article 53.24 énonce ceci : « [...] et mentionnant que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan. »

Donc, si vous n'imprimez pas de version papier pour chaque municipalité, il faut par contre que les citoyens puissent venir physiquement au bureau de chaque municipalité pour consulter le plan sur un poste informatique disponible pour ça. Il faut que l'accès soit facile et que ces citoyens soient accompagnés, de façon à favoriser leur participation au processus de consultation. Le « bureau » municipal pourrait être la bibliothèque ou tout autre établissement municipal ouvert au public.

Bonne journée,

Kateri Beaulne-Bélisle
Agente de recherche et planification, Affaires municipales



141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
514-352-5002, poste 2333
pgmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca
[Partager avec moi des fichiers volumineux](#)
[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Site Internet](#)



Solidaires avec les fonctionnaires !





[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

De : [PGMR](#)
À : [Anick Verville](#)
Cc : [PGMR](#)
Objet : RE: PGMR - Questions
Date : 9 février 2023 10:56:52
Pièces jointes : [image007.png](#)
[image008.png](#)
[image009.png](#)
[image010.png](#)
[image011.png](#)
[image012.png](#)
[image013.png](#)
[image014.png](#)

Bonjour Anick,

Évidemment ce n'est pas l'idéal, mais vous pouvez effectivement ajouter des actions ne découlant pas de commentaires reçus lors de la consultation publique. Toutefois, comme il s'agit d'une modification de fond, elle devrait minimalement être autorisée par le conseil de la MRC.

Pour ce faire, vous pourriez par exemple utiliser et adapter [l'exemple de résolution](#) intitulé « Exemple_resolution_transmission_RECYC-QUÉBEC_53.16 » et en profiter pour informer les conseillers des ajouts.

Vous pourriez par ailleurs donner l'opportunité aux municipalités, et à la Régie de GMR du Bas St-François si pertinent, de se prononcer sur l'ajout de ces mesures relatives aux résidus de CRD avant l'envoi à RECYC-QUÉBEC, afin de pallier un peu à l'absence de consultation sur ces éléments. Toutefois, ce n'est pas absolument nécessaire.

Bonne journée,

Kateri Beaulne-Bélisle

Agente de recherche et planification, Affaires municipales



141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
514-352-5002, poste 2333
pgmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca
[Partager avec moi des fichiers volumineux](#)
[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Site Internet](#)



Solidaires avec les fonctionnaires !





[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



[REDACTED]



Avis de recours (art. 97, 101)

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit et elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 1.10
575, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741 / Téléc. : 418 529-3102

Montréal

Bureau 501
480, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741 / Téléc. : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites à un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres textes de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit explicitement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).